

# Procès-verbal du Conseil Communautaire

**Séance du jeudi 12 février 2026 20:00 à Salle des Fêtes de  
Montmédy**

Quorum : 20

**Membres présents :**

Laurent GEOFFROY, Cédric GUILLAUMÉ, Christian JACQUOT, Daniel JACQUOT, Pierre GUILLAUME, Christian SAUNOIS, Damien BLONDIN, Régis AUBRY, Guy-Joël CHATTON, Philippe LOUSTE, André JULLION, Yannick ADNET, Evelyne BON, Sylvie LAUNOIS, Bernadette LEBRET, Pierre LEONARD, Michel LEROY, Eric DUMONT, Guy COLLIN, Fabienne THIERY, Christian MEURICE, Marie-Pierre NOISETTE

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Fabienne THOMAS (donne pouvoir à : Cédric GUILLAUMÉ), Dominique AARNINK-GEMINEL (donne pouvoir à : Marie-Pierre NOISETTE), Yves LECRIQUE (donne pouvoir à : Guy-Joël CHATTON), Antoine COLLOT (donne pouvoir à : Damien BLONDIN), Luc FORGET

**Membres Absents :**

Guy CHARLIER, Anita BIANCO, David ALEXANDRE, Virginie PALMIERI, Francis COLIN, Carole BIGOT, Jérôme MATHIEU, Francois MONTLIBERT, Eric EMO, Jean Pierre STELMACH, Pierre LEMAIRE, Florian NEMES

**Président de séance :** Eric DUMONT

**Secrétaire de séance :** Damien BLONDIN

**Ordre du jour de la séance :**

Ordre	Texte ordre du jour
1	Prolongation du Programme Petites Villes de Demain
2	Convention Ecomaison
3	Déploiement du réseau de points-nœuds
4	Participation financière au poste de direction des Offices de Tourisme de la Communauté de Communes du Pays de Montmédy et de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
5	Mise à disposition des agents des services techniques de la Commune de Montmédy
6	Paiement frais de formation apprentissage Emma HARMAND
7	Tableau des emplois
8	Document d'Orientation Budgétaire

**Détails des délibérations :**

**1- Prolongation du Programme Petites Villes de Demain**

La commune de Montmédy, en partenariat avec la communauté de communes du Pays de Montmédy, est engagée depuis 2021 dans une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), conformément à l'article L.303-2 du Code de la Construction et de l'Habitat. Cette convention, d'une durée de 5 ans, arrive à échéance le 31 mars 2026.

Parallèlement, la commune bénéficie du programme « Petites Villes de Demain » (PVD), piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), dont la date de fin initiale était fixée au 31 mars 2026. Ce programme a récemment été prolongé au 31 décembre 2026 au niveau national.

Les services de l'État (Direction Départementale des Territoires – DDT) invitent la Commune et la Communauté de Communes du Pays de Montmédy à proroger la convention ORT afin de :

- Aligner la durée de la convention ORT sur celle du programme PVD, soit jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- Permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues dans le cadre du programme PVD.

Cette prorogation fera l'objet d'un avenant à la convention initiale, signé entre les partenaires concernés.

**VOTE:** POUR à l'unanimité

---

## **2- Convention Ecomaison**

Ecomaison est un éco-organisme agréé pour la mise en place des familles de produits 3 et 4 de la filière à responsabilité élargie des articles de bricolage et de jardin, par arrêté du 21 avril 2022 portant Agrément d'un éco- organisme de la filière à responsabilité élargie des articles de bricolage et de jardin (familles de produits 3 et 4) (ABJ).

Le contrat « ABJ 2025 » doit, par avenant, préciser que l'éco-organisme agréé pour la prise en charge des déchets de type ABJ est ECOMAISON.

En effet, la délibération 56.2025.8. du conseil communautaire du 11/08/2025 ne mentionnait que les produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB).

Il est donc demandé au conseil communautaire d'ajouter la filière REP ABJ, notamment les catégories 3 et 4, (articles de bricolage et de jardin dans la liste des Eco-organismes

**VOTE:** POUR à l'unanimité

---

## **3- Déploiement du réseau de points-nœuds**

Le Pays de Verdun a proposé à ses EPCI membres et partenaires de déployer une nouvelle politique de mobilité douce dans le cadre de la réalisation d'un Schéma Directeur Cyclable à l'échelle du nord meusien.

Cette démarche a été appuyée en amont par une réflexion partagée autour du cyclotourisme qui a pu se formaliser dans un partenariat transfrontalier avec nos voisins belges pour étendre leur réseau de points-nœuds sur le territoire meusien, à travers le projet Interreg Grande Région 2021-2027 "Slowtourisme en Grande Région".

En cohérence avec le travail d'ingénierie fourni par le PETR du Pays de Verdun pour la coordination de l'étude, celui-ci se propose d'être coordonnateur de la commande sans contrepartie financière. Aussi, il est proposé à tous les EPCI volontaires du département de

rejoindre la convention constitutive qui fixe les modalités de fonctionnement du groupement.

Ainsi, la commande visera une globalisation massive des achats pour permettre un déploiement homogène du dispositif à des coûts optimisés et maîtrisés.

En ce qui concerne la CCPM le montant estimé des travaux s'élève à 40 000 € financé à 60 %.

Pour déployer ce projet, il vous est demandé de bien vouloir :

- APPROUVER le projet de convention constitutive du groupement de commande,
- LANCER l'opération commune de déploiement du réseau de points-nœuds,
- AUTORISER le Président à solliciter les différents financements possibles sur cette opération,
- ENGAGER la collectivité à prendre en charge la différence induite par l'éventuel refus de la subvention sollicitée,
- PREVOIR d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- AUTORISER le Président à négocier et signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision, à savoir la convention constitutive du groupement de commande.

**VOTE:** POUR à l'unanimité

---

#### **4- Participation financière au poste de direction des Offices de Tourisme de la Communauté de Communes du Pays de Montmédy et de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg**

Pour donner suite à la délibération n° 27-2024 approuvée en Conseil Communautaire le 10 avril 2024, portant création d'un poste mutualisé de direction des Offices de Tourisme de la Communauté de Communes du Pays de Montmédy en collaboration avec la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg, il est proposé de procéder à la répartition suivante :

- soit 50% de la prise en charge des dépenses totales des deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunal.

Pour la période du 15 avril 2025 au 31 décembre 2025, la participation de la Communauté de Communes du Pays de Montmédy auprès de celle des Portes du Luxembourg s'élève à 21 446,18 €.

**VOTE:** POUR à l'unanimité

---

#### **5- Mise à disposition des agents des services techniques de la Commune de Montmédy**

Les services techniques de la mairie de Montmédy effectuent un travail d'entretien et de travaux important au sein des écoles mais aussi de l'ensemble des bâtiments intercommunaux.

Pour la période de décembre 2024 à novembre 2025, 345.75 heures de travail ont été comptabilisées. Cela représente donc une somme de 7606.50 euros.

**VOTE:** POUR à l'unanimité

---

## **6- Paiement frais de formation apprentissage Emma HARMAND**

Afin de payer les frais de formation de Emma Harmand à l' INSTITUT FRANÇAIS DES AFFAIRES dans le cadre d'un master en alternance sur 2 années pour un montant total de 16 000€, il convient d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la prise en charge des frais d'enseignement.

**VOTE:** POUR à l'unanimité

---

## **7- Tableau des emplois**

Dans le cadre du projet de réorganisation des services initiés ce début d'année, et en lien avec la réactualisation des lignes directrices de gestion (LDG) ayant pour axes :

- 1. Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)**
- 2. Recrutement et intégration**
- 3. Conditions de travail et qualité de vie**
- 4. Mobilité et évolution professionnelle**

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il convient de :

**Créer l'emploi suivant :**

CATEGORIE C - ADJOINT ADMINISTRATIF – 35H

**Agent administratif polyvalent**

Basé(e) au siège

Ouvert aux titulaires et aux contractuels

A temps complet

A compter du 01/03/2026

Mandatement courant (hors marchés) et suivi des achats (contrats, abonnements, fluides, consommables, téléphonie, logiciels...)

Secrétariat des assemblées et commissions (convocations, délibérations, PV)

Demandes de subventions (hors compétences OM, ASSAINISSEMENT, SCO, CTG)

Rédaction des courriers du Président

Projets 2026 : restructuration du réseau + renouvellement du marché ASSURANCES

**VOTE:** POUR à l'unanimité

---

## **8- Document d'orientation budgétaire**

La CCPM doit concilier :

- la maîtrise de ses charges de fonctionnement,
- la poursuite de ses engagements en matière d'investissement pour l'exercice 2027,
- la préservation de ses équilibres financiers.

## Orientations budgétaires pour 2026

### Il s'agit d'une année de transition

#### Section de fonctionnement

Pour l'exercice 2026, les orientations proposées sont les suivantes :

- Maintien des niveaux de service à la population ; amélioration de la gestion des déchets et de l'assainissement
- ajustement de la taxe ordures ménagères.
- Remise à niveau complète des réseaux et annexes
- Entretien des bâtiments :

Ecoles :

- diagnostic énergétique, remise à niveau des bâtiments détermination de la carte scolaire.
- Matériel informatique dont mise à niveau W11
- Entretien des espaces verts

Téléphonie des bureaux de la codecom

Déchèterie entretien des espaces verts éclairage public led Citeos

OM mise à niveau des bulles, video protection

Etude passage à la fiscalité unique

#### Section d'investissement

Dans le cadre de l'année de transition, il n'est retenu aucun nouveau projet. Seul les investissements entamés seront soldés :

- Assainissement Iré les Prés
- Renouvellement des pompes armoires ; branchements
- Etude diagnostique Altéreo 455 000 important pour indice de performance
- ZAC Végétalisation (46500)
- Slow tourisme

#### Stratégie financière

La stratégie retenue vise à garantir :

- Une dette tolérable:

Etat du CRD :

- 2022	3 841 386.09	541€ /habitant
- 2023	3 129 752.12	441€ /habitant
- 2024	2 895 440.50	408€ /habitant
- 2025	2 636 863.12	371€ /habitant

Echéances foyer logement **2023 2035 2045**

Codecom du Pays de Montmédy - 20 avenue de la gare 55600 MONTMEDY -  
03 29 80 16 44 - secretariat@codecom-paysdemontmedy.fr

Ecoles (avant prise de compétence) 2027 et 28 (environ 110 000)

- La stabilité fiscale (revoir taxe des ordures ménagères)
- La capacité d'investissement à moyen terme.

Au 1er janvier 2026, les effectifs de la Communauté s'établissent à 34 agents (27 équivalents temps plein).

Les dépenses de personnel représentent **24%** des dépenses réelles de fonctionnement.

Les orientations en matière de ressources humaines pour 2026 portent sur :

- L'optimisation de l'organisation des services ;
- Le développement des compétences (formations programmées);
- La poursuite des mutualisations avec les communes membres ;
- L'amélioration de la qualité de vie au travail qui s'appuie sur des lignes directrices révisées et un règlement intérieur

### **Conclusion**

Les orientations budgétaires proposées pour 2026 traduisent la volonté de :

- Préserver les équilibres financiers de la collectivité ;
- Maintenir un niveau d'investissement soutenu à l'horizon N+1 (2027)

Le présent débat d'orientation budgétaire constitue le cadre de référence pour l'élaboration du budget primitif 2026.

### **9- Questions diverses :**

Aucun point abordé.

Le Secrétaire de séance,  
Damien BLONDIN



Fait à MONTMEDY,  
Le 06/03/2026 ,  
M. DUMONT Eric, Président

